

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 30

Du point n°2 au point n°5 : 32

Au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 32

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 38

Au point n°6 : 39

A partir du point n°7 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne
Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D012 – Culture – Instauration du dispositif « Lys en scènes ».

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu les statuts de la Communauté de communes Flandre Lys,
Vu la définition de l'intérêt communautaire,
Vu les délibérations du Conseil communautaire du 12 décembre 2019, n°2021D148 du 29 juin 2021, n°2021D238 du 14 décembre 2021 et n°2023D102 du 22 juin 2023, relatives au dispositif « Artiste associé »,
Vu les avis de la Commission Culture en date du 05 octobre 2023 et 29 novembre 2023,

Considérant qu'en 2023, la commission Culture a expérimenté une programmation estivale durant laquelle ont eu lieu de multiples animations culturelles (concert, spectacles, etc.). Ce dispositif, dénommé « Lys en scènes », ayant rencontré un franc succès, la Commission Culture, lors de ses réunions des 05 octobre 2023 et 29 novembre 2023, a proposé de transformer le dispositif « Artistes associés » et de réaffecter les crédits qui lui étaient alloués pour pérenniser le dispositif « Lys en scènes ».

Considérant qu'il est proposé d'instaurer une programmation estivale Lys en scènes, pour une durée de 3 ans (2024 à 2026), sous forme de spectacles et de concerts dans les 8 communes e la CCFL, éventuellement complétés par d'autres dispositifs proposés par les institutions partenaires. Ainsi, en 2024, seront notamment proposés des concerts, des guinguettes, du jazz manouche ou encore des spectacles de marionnettes.

Considérant que la CCFL finance ce dispositif et en assure la communication ; que les communes ont en charge la logistique et l'accueil.

Considérant que le budget prévisionnel de 2024 est de 36 000 €.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'APPROUVER la mise en œuvre du dispositif « Lys en scènes » pour 3 ans, de 2024 à 2026, sous forme de spectacles et concerts organisés sur les territoires des huit communes membres,
- INSCRIRE les crédits au budget,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET

Jacques HURLUS

